

LOGEMENT TERTIAIRE



Des travaux à prévoir dans les crèches, visées par un nouveau référentiel

Cyril Peter | le 20/09/2022 | [France](#), [Réglementation](#), [Rénovation énergétique](#), [Lyon](#), [Artisans](#)



Ma newsletter personnalisée



Ces quatre prochaines années, les gestionnaires de crèches auront besoin de paysagistes, fenêtriers ou encore plombiers pour respecter les exigences d'un référentiel national.

Bientôt une vague de travaux dans les 17 000 crèches de France ? Depuis le 1er septembre, un nouveau référentiel national s'applique aux « établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ».

Les bâtiments accueillant un maximum de 12 enfants doivent par exemple « **agrandir ou créer des**

espaces extérieurs à usage privatif d'une surface minimale totale de 15 m² » ; ceux de plus de 60 berceaux, de 70m².

Publicité



Parmi les autres obligations : 220 cm minimum de hauteur sous faux-plafond, 45 degrés pour l'eau chaude sanitaire en sortie de robinet dans les parties accessibles aux enfants... Si le texte est à mettre en pratique dès maintenant pour toute nouvelle construction, **les bâtiments existants disposent de quatre ans (jusqu'au 31 août 2026) pour se mettre en conformité.**

L'arrêté du 31 août 2022 comporte également quatre recommandations, comme l'installation de fenêtres oscillo-battantes au nom de la « ventilation naturelle », à suivre dès maintenant.

« Des règles existantes et de son sens »

« Les recommandations immédiates ne vont pas générer de travaux tout de suite, car il n'y a pas de risque de fermeture, tempère Elsa Hervy, déléguée générale de la Fédération française des entreprises de crèches (FFEC, 2 300 établissements). **Concernant les 19 obligations à respecter d'ici à 2026, des travaux seront nécessaires dans les crèches de plus de dix, voire vingt ans.** »

Nées dans les années 2000, les crèches privées sont donc moins concernées en théorie que les crèches municipales apparues au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, avant un fort développement dans les années 80. « **Le référentiel comporte des règles existantes et de bon sens qui datent de ces dix dernières années** », rappelle-t-elle.

Avant ce référentiel, chaque service de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux imposait ses propres règles, notamment pour les surfaces en m². « Le nouveau texte permet à l'opérateur de réaliser des aménagements pour augmenter le nombre de places », observe-t-elle.

Moins de 10% du parc Babilou concerné

Tête de pont de la FFEC, **Babilou audite actuellement ses 420 crèches pour savoir par où commencer**. « Nous nous attendons à ce que moins de 10% du parc ait besoin d'une mise à niveau. Il s'agira essentiellement de bâtiments issus de rachats que nous n'avons pas conçus sur la base de notre charte, qui répondait déjà aux exigences du référentiel », assure Agnès Kessler, sa directrice immobilière.

Les travaux engendrés par le référentiel, comme l'installation – conseillée – de fenêtres oscillo-battantes, ne seront pas réalisés cette année. « En tant que locataire de la totalité de nos crèches, situées essentiellement en pied d'immeubles, nous avons besoin de l'accord des propriétaires, en majorité des particuliers et quelques institutionnels, explique-t-elle. Si nous touchons à la façade, avec la négociation sur la répartition des coûts, cela peut prendre six mois avant de commencer les travaux. »

« Semestre blanc de travaux »

Chez Babilou, les interventions liées au référentiel devraient être menées l'été prochain, fermeture estivale oblige. Et donc au même moment que les chantiers esthétiques et de rénovation, qui touchent 40% du parc chaque année.

In fine, « l'objectif est d'améliorer le confort des enfants mais aussi du personnel », souligne Agnès Kessler. Le recrutement de non-diplômés a été simplifié à la dernière rentrée par le gouvernement pour pallier le manque de 10 000 professionnels.

D'autres gestionnaires, prudents ou en manque de trésorerie, risquent de repousser les chantiers à l'été 2024. En cause : le flou autour de la prolongation pour cinq ans et le budget total du Fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant (FME). Distribuée par les Caisses d'allocations familiales (Caf), cette aide forfaitaire peut représenter jusqu'à 80% du montant total des travaux de rénovation d'une crèche.

« Le FME prend fin le 31 décembre. Tous les cinq ans, l'annonce de son maintien a lieu au printemps ou à l'été de l'année suivante. Résultat, il y a toujours un semestre blanc de travaux », regrette Elsa Hervy, de la FFEC.

« Transformation écologique » des crèches lyonnaises

Parmi les maîtres d'ouvrage publics, la Ville de Lyon se dit « en avance sur ce référentiel dans plusieurs domaines, notamment la qualité de l'air intérieur (VMC double flux) et le maintien d'une température intérieure agréable (rénovations thermiques, déploiement de brasseurs d'air) ».

Mais une vague de travaux est prévue. La municipalité compte en effet amorcer, pendant le mandat 2020-26, « la transformation écologique des Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) lyonnais » via **la montée en puissance des « matériaux de construction et d'isolation biosourcés »** notamment, explique son service communication.

Un budget de 3 M€ vise la rénovation thermique des crèches municipales de la ville, parmi les plus « exposées aux chaleurs anormales » en été, selon l'Insee. En complément, des enveloppes de 4,5 M€ pour la végétalisation des cours et espaces extérieurs et de plus de 700 000€ pour les

aménagements intérieurs sont à disposition. Au programme : désimperméabilisation des sols, aménagements paysagers, installation de réservoir d'eaux...

Sur le même sujet

Rhône : un objectif de 18 nouvelles crèches à Lyon d'ici à 2026

➤ **RÉAGIR À CET ARTICLE**

Isoler la toiture par l'extérieur grâce au SARKING NRJ+

PUBLICITÉ 30% des déperditions de chaleur se font par un toit mal isolé ! Evitez les déperditions de chaleur l'hiver et le réchauffement de la maison l'été grâce à la solut

Contenu proposé

LES BONNES RAISONS DE S'ABONNER

Au Moniteur

- **La veille 24h/24** sur les marchés publics et privés
- **L'actualité nationale et régionale du secteur du BTP**
- **La boîte à outils réglementaire** : marchés, urbanismes, environnement
- **Les services indices-index**

➤ **JE M'ABONNE**

Une marque du groupe

Tout savoir sur le Moniteur

Contacts

Mentions légales

RGPD

Paramétrage Cookie